

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS ET DE MOBILIERS
AINSI QUE LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DES AIRES D'ACCUEIL ET DE SERVICES

SECTION I

NATURE DES ACQUISITIONS, DES TRAVAUX ET DES SERVICES
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir et à installer des équipements spécialisés et du mobilier ainsi qu'à effectuer divers travaux de réfection nécessaires à l'amélioration de la fonctionnalité des aires d'accueil et de services des bibliothèques de Québec.

2. La nature du projet varie selon les besoins de chacune des bibliothèques et peut comprendre l'achat d'équipements spécialisés, de mobilier et de quincaillerie. Il peut s'agir de travaux de remplacement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, de déplacement, d'aménagement, de démolition, d'électricité, d'éclairage, de plomberie, d'informatique ainsi que d'autres travaux divers et imprévus nécessaires à la réalisation du projet.

3. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en design d'intérieur et aménagement d'espace, en réfection, en construction, en transport ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

4. Les travaux et les services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 peuvent être réalisés dans l'une ou l'autre des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque de Québec situées dans l'un ou l'autre des six arrondissements de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût d'achat d'équipements spécialisés, du mobilier, des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 200 000 \$.

TOTAL : 200 000 \$

Annexe préparée le 14 janvier 2016 par :

Mylène Gauthier
Service de la culture
et des relations internationales